

Il faut sauver la recherche publique !

Le « pacte pour la recherche » voté en avril 2006 a pour but premier de faire payer par les contribuables la R&D industrielle que les actionnaires ne veulent pas financer. Toute une série de dispositifs ont été mis en place ("pôles de compétitivité", fondations, agences de financements,...) pour drainer les moyens publics tandis que les dotations des laboratoires stagnent ou sont en baisse. Ils lancent des appels à projets (sur 3 ans en général) auxquels les laboratoires doivent répondre pour pouvoir travailler, et sélectionnent en priorité les projets répondant à des demandes d'entreprises, avec souvent un partenariat public /privé exigé. Comme si l'intérêt des citoyens pouvait se confondre avec celui des firmes agro-alimentaires ou pharmaceutiques ! Ce système déstructure le fonctionnement des organismes de recherche, annihile toute programmation scientifique de long terme, induit une précarisation accrue de l'emploi et le dépérissement des recherches ne répondant pas à ces critères de compétitivité économique (recherche fondamentale ou finalisée vers des besoins non-marchands de la société).

Nous voulons une recherche publique répondant à l'ensemble des besoins de la société, indépendante des intérêts privés, et respectueuse de ses personnels. Nous demandons :

- l'abrogation du « pacte pour la recherche » et la mise en chantier d'une nouvelle loi de programmation ;
- la disparition complète du travail gratuit ou « au noir » qui gangrènent la recherche ;
- la suppression de l'ANR (Agence Nationale de la Recherche) et le redéploiement de ses moyens vers les budgets des établissements de recherche publique ;
- plus généralement, l'abandon du dogme libéral de la mise en concurrence des laboratoires via des financements sur appels à projets de court terme et le retour à un financement pérenne – revu à la hausse - de ses structures par l'Etat ;
- un plan de créations massives d'emplois statutaires, dans tous les métiers, et un plan de résorption de la précarité ;
- la réservation des financements publics et des collaborations public / privé aux recherches d'intérêt public et un partage clair des missions et des responsabilités entre recherches publique et privée : les laboratoires publics ne doivent pas dépendre de financements privés et les aides publiques à la recherche privée doivent, comme partout, être conditionnées à des objectifs d'intérêt général.

